

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20231106-del_0123_2023-DE Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023 Acte publié le 10.11.23

Nombre de conseillers :	56
En exercice:	56
Présents	46
Votants par procuration	10
Absents	0
Total des votes	56

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du trente et un octobre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS: Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M.LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

<u>TITULAIRES EXCUSES</u>: M. GIRARD, M. DUMESNIL, Mme DUONG, Mme LOUVEL, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS, M. MAUVIEUX, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS: M. RABEL, Mme VANBESIEN, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL

PROCURATIONS: M. GIRARD à M. SIMON, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, Mme DUONG à M. LAMY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. VOLLAIS à Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX à M. VALLE, Mme BOQUET à M. BOUCHER, Mme BINET à M. DOUYERE, M. BAPTIST à M. COUREL

SECRETAIRE DE SEANCE: M. BISSON

DEL-123-2023 Projet social, règlement de fonctionnement et grille de critères pour l'attribution des places – Multi-Accueil « La Marelle »

Conformément à la réglementation, les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) doivent élaborer un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet social et le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil La Marelle doivent être révisés pour la période 2023-2028.

Ces documents font partie des éléments contractuels nous liant avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, et plus particulièrement la Convention Territoriale Globale (CTG) et la Convention d'Objectif et de Financement (COF), qui sont à renouveler pour la période 2024-2027.

Le travail de formalisation mené par la responsable de structure, en lien avec la CAF, s'inscrit bien entendu dans la volonté de la CCPAVR de positionner la politique éducative comme un enjeu majeur du territoire. Véritable feuille de route du Multi-Accueil, ce projet décrit les enjeux mais aussi les moyens mobilisés et les actions mises en œuvre en direction des familles, et le règlement de fonctionnement établit les règles d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Ces documents ont été présentés aux membres de la Commission ALSH, Insertion et Aire d'accueil des gens du voyage – spéciale Petite Enfance – le 05 octobre 2023 dernier, à partir des constats, des états des lieux et des éléments clés qui en ressortent.

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20231106-del_0123_2023-DE Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023

Il convient également de valider la grille de critères qui entrent en compte pour l'attribution des places en crèche. Le traitement des demandes est « anonymisé » et des points sont attribués en fonction des critères définis et délibérés lors des 2 à 3 commissions annuelles, points qui déterminent l'ordre d'attribution des places disponibles en fonction des contrats déjà en cours sur la structure.

Cette grille de critères respecte la mixité sociale et semble cohérente pour les membres de la Commission ALSH, Insertion et Aire d'accueil des gens du voyage – spéciale Petite Enfance – qui ont émis un avis favorable sur ce document le 05 octobre 2023 dernier.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternel et aux établissement d'accueil de jeunes enfants,

VU la CTG et la COF signées avec la CAF, et en cours de renouvellement pour 2024-2027,

CONSIDERANT la commission ALSH, insertion et Aire d'accueil des gens du voyage - spéciale Petite Enfance – du 05 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de revoir le projet social et le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil La Marelle,

CONSIDERANT que la grille de critères permettant l'attribution des places en crèche doit être validée en Conseil Communautaire,

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré A l'unanimité, · Décide,

- > D'ADOPTER le projet social et le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil La Marelle pour la période 2023-2028, joints en annexes,
- > D'ADOPTER la grille de critères permettant l'attribution des places en crèche, jointe en annexe,

Pont-Audemer, le 06 novembre 2023 le Président qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

CDC